



- RECEPISSE D'ENVOI

DELIBERATION DE DECLARATION DE PROJET -

Objet : Affichage de la Délibération concernant la réalisation du projet de transfert des eaux usées de Portet-sur-Garonne vers Cugnaux par le SIVOM SAGe sur le territoire des communes de Cugnaux, Frouzins, Portet-sur-Garonne, Seysses, Toulouse, Vielle Toulouse et Villeneuve Tolosane

Vu l'article R-126-2 du code de l'environnement portant sur la nécessité d'afficher la délibération relative à la réalisation du projet de transfert du traitement des eaux usées de la commune de Portet-sur-Garonne vers celle de Cugnaux.

Liste des documents :

- Délibération 77/2023
- Délibération 101/2023 rectificative de la Délibération 77/2023
- Mention de disponibilité de la déclaration de projet consultable au Centre Administratif du SIVOM SAGe
- Modèle de certificat d'affichage

Il est attesté que les documents visés ont bien été envoyés en Mairie par mail selon les indications ci-dessous :

Commune	Mail envoyé le	Cachet et signature
CUGNAUX	29/11/2023	
FROUZINS	29/11/2023	
PORTET SUR GARONNE	29/11/2023	
SEYSSES	29/11/2023	
TOULOUSE	29/11/2023	
VIEILLE TOULOUSE	29/11/2023	
VILLENEUVE TOLOSANE	29/11/2023	